

Règlement du concours d'écrits 2022 « Mythologie »

Article 1 : La Communauté de Communes des 2 Morin organise un concours d'écriture. Ce concours est gratuit et ouvert à tou-te-s et comporte 3 catégories : jeunes jusqu'à 17 ans, adultes à partir de 18 ans et groupes : scolaires, ALSH, EPHAD...

Article 2 : La participation est gratuite. Le concours est ouvert à toute personne résidant sur la CC2M et les territoires limitrophes (périmètre de 50km autour de La Ferté-Gaucher). Les œuvres collectives sont acceptées uniquement pour la catégorie groupe. Une seule œuvre par candidat·e ou par groupe est permis, plusieurs bande-dessinées sont autorisées par groupe. Le ou la candidat·e garantit qu'il ou elle en est l'auteur·rice et qu'il s'agit d'une œuvre originale non publiée antérieurement. Les participant·es au concours devront rédiger une nouvelle, un poème ou une bande dessinée selon la consigne suivante : « Mythes et mythologie, imaginez votre propre héros ou héroïne mythologique et faites-le/la évoluer sur le territoire de la Communauté de Communes des 2 Morin ».

Pour aider ceux qui le souhaitent une liste de mots est proposée : Nuit – Morin – Combat – Amour – Brie

Article 3 : Les œuvres doivent être adressées au jury avant le samedi 18 février 2023, à minuit.

Article 4 : Les œuvres soumises devront être inédites, écrites en langue française et comporter un titre. Elles devront respecter les contraintes créatives mentionnées ci-dessus. L'œuvre doit être présentée de façon anonyme, en spécifiant la catégorie.

A l'exception des BD, les textes seront dactylographiés dans le format 21 x 29,7 cm, sous la forme d'un document Word, Open Office ou PDF, saisi en caractère Calibri, taille 12, interligne simple.

Les œuvres doivent comprendre 4 pages recto-verso maximum.

Article 5 : Les œuvres doivent être envoyées par mail à l'adresse suivante :

lecturepublique@cc2m.fr avant le samedi 18 février 2023 à minuit. Les candidatures doivent comporter la fiche d'inscription dûment remplie, avec la mention manuscrite suivante, suivie de la signature de l'auteur·rice : Je, soussigné(e) (nom, prénom, âge), atteste avoir pris connaissance du règlement du concours et déclare en acceptant toutes les conditions. J'atteste sur l'honneur être l'auteur·rice de cette œuvre et autorise la CC2M à



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

lire et publier mon travail sur tout support de son choix dans le cadre de la promotion ou de l'organisation du concours d'écrits ».

Article 6 : Les envois incomplets ou arrivant après la date limite ne seront pas pris en compte. Une fiche d'inscription absente ou incomplète expose à la non prise en compte de la candidature.

Article 7 : Le jury sera présidé par Mr Lefebvre, Vice-président culture de la CC2M, et composé d'autres membres, élu·es, bibliothécaires et acteurs de la vie culturelle locale. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix si la qualité des textes n'est pas satisfaisante selon ses critères propres. Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel. Après la date limite d'envoi (samedi 18 février), les œuvres, anonymisés, sont adressés aux membres du jury pour lecture. Les membres du jury sélectionneront trois lauréat·es dans chaque catégorie. Une attention particulière sera accordée à la qualité d'écriture et à l'originalité de l'histoire.

Article 8 : Les informations concernant le concours sont disponibles sur le site de la CC2M : Accueil - Site officiel de la Communauté de Communes des 2 Morin (cc2morin.fr)

Article 9 : Le jury décerne des prix dans chaque catégorie, composé de chèques Culture et de produits locaux.

Tou·te·s les participant·es au concours sont invité·es à la remise des prix qui se déroulera lors du salon des écrivains – date à venir.

Les lots seront à retirer le jour de la remise des prix, le cas échéant sur rendez-vous dans les locaux de la CC2M, 10 rue de la maison blanche, 77320 La Ferté-Gaucher.

Aucun envoi postal ne sera fait.

Article 10 : Du seul fait de leur participation, les candidat·es garantissent la CC2M et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des œuvres présentées. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement.

Article 11: Les lauréat·es seront prévenu·es par courriel 1 semaine avant la remise des prix.

Article 12 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier les modalités de mise en œuvre du concours ou de l'annuler. Dans ce cas, une information sera publiée sur le site de la CC2M.



**Concours d'écrits Mythe et Mythologie
organisé par la Communauté de Communes des 2 Morin**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Ou

CLASSE/ALSH/EPHAD...

Contact :

Mail :

Adresse postale :

Téléphone :

Titre de l'œuvre :

Catégorie (entourez la catégorie choisie)

Nouvelle + de 18 ans

Nouvelle - de 18ans

Nouvelle groupe

Poésie + de 18 ans

Poésie – de 18 ans

Poésie groupe

Bande dessinée + de 18 ans

Bande dessinée – de 18 ans

Bande dessinée groupe

« Je, soussigné(e) (nom, prénom, âge), atteste avoir pris connaissance du règlement du concours et déclare en accepter toutes les conditions. J'atteste sur l'honneur être l'auteur de cette œuvre et autorise la CC2M à lire et publier celle-ci sur tout support de son choix dans le cadre de la promotion ou de l'organisation du concours d'écriture ».

A..... le.....

Signature de l'auteur·rice, ou du responsable de groupe